

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

46.066

Date du contrôle:

04/06/2024

Lieu du contrôle:

Rue Edison 20 1190 Bruxelles Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Michael Di Martino

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-010/5394291

Date d'émission:

04/06/2024 19:28:28

Prochaine visite avant le:

04/06/2025

Donneur d'ordre

Nom

GROUP CONTROL SRL

Adresse

Avenue Minerve 21/58, 1190 Forest, Belgique

Email

finance@groupcontrol.be

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue Edison 20 1190 Bruxelles Belgique

Type de locaux

Appartement 1er étage

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Debusscher

Adresse du propriétaire**Fondations**

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

70480575

Code EAN**Liaison compteur-tableau**

XVB 3X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
NOK	OK
Description de l'installation	TB1: 1x différentielle 2p 300mA/40A 1x disjoncteur 2p 32A TB2: 1x différentielle 2p 40A 1x disjoncteur 2p 40A 2x disjoncteur 2p 20A 4x disjoncteurs 2p 16A
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	9
Isolement ($M\Omega$)	6,19

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

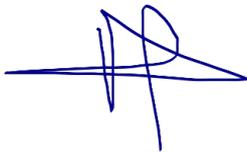
Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle
 Boulevard Lambert 127
 1030 Bruxelles



Tableau 1

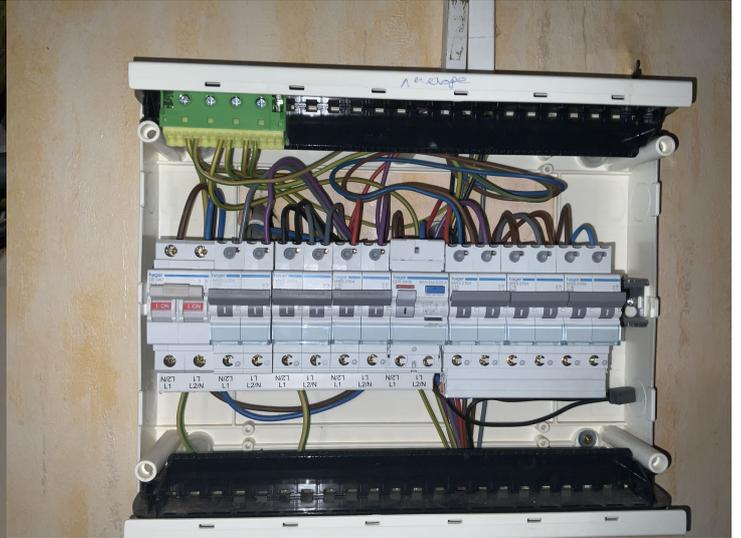


Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Liste des remarques

Libellé	Référence
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12

Libellé	Photo
---------	-------